

Fabrice Mouthon
**Circonscriptions religieuses, territoire et
communautés dans les Alpes médiévales
(XIIe-XVe siècles) : une spécificité montagnarde ?**

Estratto da Reti Medievali Rivista, VII - 2006/2 (luglio-dicembre)

<<http://www.retimedievali.it>>



Firenze University Press

Circonscriptions religieuses, territoire et communautés dans les Alpes médiévales (XII^e-XV^e siècles) : une spécificité montagnarde ?

par Fabrice Mouthon

La carte administrative des deux départements français de la Savoie et de la Haute Savoie présente une particularité frappante : le caractère résolument dualiste du réseau communal. Très resserré à l'ouest, celui-ci se dilate à mesure que l'on s'avance vers l'Est, c'est-à-dire vers les crêtes des Alpes. Dans les zones de piémont et le fond des grandes vallées dominant de petites communes couvrant quelques centaines d'hectares seulement tandis que les hautes vallées des massifs intra-alpins recèlent au contraire de véritables monstres dont la superficie dépasse la dizaine de milliers d'hectares. Or, ce dimorphisme spectaculaire n'est pas récent, sachant que nos communes d'après 1789 sont les héritières des anciennes paroisses. Il est même, de nos jours, plutôt moins important qu'il n'était, mettons au début du XV^e siècle. En effet, entre la fin du Moyen Âge et le milieu du XIX^e siècle, la montagne savoyarde a vu la création de nombreuses paroisses, démembrées des plus anciennes, alors que les terres basses ont plutôt été le théâtre, récemment cette fois, de regroupements communaux. Aux XIII^e et XIV^e siècles encore, des dizaines de villages de Haute-Maurienne, de Haute-Tarentaise, du Haut-Chablais ou du massif du Mont Blanc se trouvaient à des kilomètres de l'église paroissiale dont ils dépendaient. J'ai donc abordé ce travail à partir du constat d'un sous-encadrement paroissial de la haute montagne savoyarde et du postulat que celui-ci n'était pas la simple conséquence d'un sous-peuplement mais plutôt le résultat d'une organisation territoriale originale. La lecture d'autres travaux, portant eux aussi sur l'organisation ecclésiastique de l'espace alpin m'a conforté dans cette intuition et m'a permis d'étendre ma réflexion à d'autres secteurs des Alpes. Partant de là j'ai tenté de voir si la reprise des créations paroissiales qui touche cette haute montagne à partir du XV^e siècle, ne marquerait pas l'évolution de l'organisation territoriale médiévale, sous l'action de l'Eglise et de l'Etat moderne mais aussi, et peut-être surtout, des communautés montagnardes elles-mêmes.

1. *Les grandes paroisses d'altitude*

Depuis la fin du VI^e siècle, la montagne savoyarde ressort des trois diocèses de Genève, Tarentaise et Maurienne¹. Les deux derniers, en fait les avatars des provinces romaines des Alpes Cottiennes et des Alpes Graies, épousaient à peu près chacun les contours d'une vallée intra-alpine². De petite taille, le diocèse de Maurienne compte, d'après le pouillé de 1465 environ 80 paroisses³ ; celui de Tarentaise, d'après le pouillé de 1365, sans doute 77⁴. Beaucoup plus vaste, le diocèse de Genève, héritier d'un chef-lieu de cité du IV^e siècle, associe des secteurs montagneux (Alpes et Jura) avec des secteurs de cluse et d'autres de plaine. Au début du XV^e siècle, alors qu'il joue un rôle important dans les dernières affres du Grand Schisme, ce diocèse géant rassemble environ 543 paroisses⁵. Or, non seulement ces trois circonscriptions possèdent de très grandes paroisses de montagne mais, en moyenne, la superficie paroissiale y augmente avec l'altitude ; une corrélation sur laquelle, il y a plus de trente ans, Louis Binz avait déjà insisté. Dans sa thèse, il oppose ainsi, à titre d'exemple, les 143 hectares de la paroisse d'Hermance, située au bord du Léman, dans le Bas-Chablais, aux 15.000 hectares de Chamonix, en Faucigny⁶. Plus généralement, l'historien genevois, après avoir découpé son diocèse en zones naturelles, a calculé la superficie moyenne des paroisses de chacune de ces zones. Dans l'espace aujourd'hui savoyard, les résultats sont parlants⁷.

Superficies moyenne des paroisses du diocèse de Genève

Zones naturelles	Nombre de paroisses	Superficie moyenne	Feu au km ² (deb. XV ^e s.)
Cluse de l'Arve	11	14 km ²	5,2 feux/km ²
Cluse d'Annecy	13	14 km ²	6 feux/km ²
Massif des Bauges	12	22 km ²	1,8 feu/km ²
Massif du Giffre	2	54 km ²	2,2 feux/km ²
Mont-Blanc / Val d'Arly	7	120 km ²	6 feux/km ²

D'après L. Binz, 1973.

1.1 *Paroisses de plaines, de fond de vallée et d'altitude*

Un phénomène comparable se retrouve au sein des deux diocèses, purement montagnards ceux-là, de Tarentaise et de Maurienne. Il oppose cette fois petites paroisses de fond de vallée et grandes paroisses d'altitude. En Tarentaise, les paroisses de la basse et de la moyenne vallée de l'Isère, dont l'altitude moyenne du chef-lieu est de 500 mètres, couvrent, pour la plupart, moins de 1000 hectares. Elles se démarquent des immenses circonscriptions chargées d'encadrer les populations de la haute vallée de l'Isère (en amont d'Aime), des Trois Vallées (Belleville, Bozel, Les Allues) et du Beaufortain. À la fin du Moyen Âge, la paroisse des Allues couvre ainsi 8.600 hectares, Bozel 13.000 hectares, Beaufort 15.000 hectares, Saint-Martin-de-Belleville 16.200 hectares, Tignes (avant la partition de 1533 d'avec Val d'Isère) 17.500 hecta-

res, (Bourg)-Saint-Maurice 17.900 hectares. Dans le diocèse de Maurienne, on trouve également, à l'époque médiévale, de grandes, voire, de très grandes paroisses d'altitude. Là aussi, celles-ci se concentrent, soit dans les vallées latérales (vallées des Villards, vallée de l'Arvan, Valloire), soit dans la haute vallée de l'Arc, en amont de Modane. Citons simplement les 8.100 hectares de Saint-Colomban-les-Villards, les 9.400 hectares de Lanslebourg, les 13.750 de Valloire et les 14.300 de Bessans (là encore avant la partition de 1.532 d'avec Bonneval).

1.2 Réseau paroissial et densité de population

Que le réseau paroissial ait été plus lâche en altitude qu'en plaine ne constitue pas vraiment une surprise. L'explication habituelle, reprise par Louis Binz, incrimine la moindre densité de population des zones de montagne, elle-même conséquence de formes d'exploitation forcément très extensives eu égard à la rudesse du milieu. On sait qu'en zone tempérée les montagnes font habituellement partie des zones de basse pression démographique⁸. On sait aussi qu'à compter de l'époque carolingienne, l'importance d'un noyau de population rurale, d'une part, et son éloignement du lieu de culte ancien, de l'autre, ont été au premier rang des critères présidant à l'érection des paroisses rurales ; l'Italie constituant, à cet égard, un cas particulier⁹. La faible population des secteurs de montagne semble donc parfaitement s'accorder avec la faiblesse de leur réseau paroissial. Pourtant, si l'explication démographique ne nous paraît pas entièrement satisfaisante, c'est que les premières sources démographiques disponibles, pour les XIV^e et XV^e siècles, nous donnent à voir des grandes paroisses d'altitude souvent bien plus peuplées, en valeur absolue s'entend, que les paroisses de plaine ou de fond de vallée.

Bien éclairé par les études d'Alfred Fierro et, plus récemment, par la thèse de Nicolas Carrier, le cas du Faucigny, c'est-à-dire celui du bassin de la rivière de l'Arve dans le diocèse de Genève, est particulièrement instructif¹⁰. En 1339, d'après l'enquête pontificale portant sur les revenus des états du Dauphin Humbert II, les quatre grandes paroisses d'altitude de Samoëns, Flumet, Megève et Mieussy ont une population considérablement plus importante que celle des petites paroisses de la basse vallée¹¹. Dans les années 1411-1417, les visites pastorales du diocèse de Genève, étudiées (et en voie d'édition) par Louis Binz, placent même ces grandes paroisses parmi les plus peuplées du diocèse, devant les paroisses urbaines et suburbaines de Genève. Megève, qui n'est alors qu'une nébuleuse de petits hameaux, arrive en seconde position derrière sa voisine, Flumet, elle-même partagée entre un petit bourg et plusieurs dizaines de villages¹². Dans les diocèses de Tarentaise et de Maurienne, l'examen des comptes de subsides, c'est à dire des listes de contribuables établies par les châtelains savoyards du milieu du XIV^e siècle, permet de comparer paroisses d'altitude et paroisses de fond de vallée pour arriver aux mêmes conclusions¹³. Enfin, dernier exemple, plus tardif : en 1561, le dénombrement de la gabelle du sel, qui recense méticuleusement, dans tout le duché de Savoie, les feux,

les personnes et leur bétail, fait de Beaufort, autre grande paroisse d'altitude, la paroisse comptant la population la plus importante de toutes¹⁴. Du XIV^e au XVI^e siècle, les grandes paroisses de montagne sont donc souvent deux ou trois fois plus peuplées que les petites paroisses de plaine ou de fond de vallée. Détail troublant, loin d'avoir donné naissance à des agglomérations importantes, ces fortes populations sont toujours restées dispersées entre plusieurs villages ou hameaux parfois minuscules, comme à Megève, à Beaufort ou dans le haut Chablais. En conséquence, dans ce type de paroisses immenses, relativement peuplées et à l'habitat dispersé, un village particulier ou un simple quartier regroupant plusieurs hameaux peut en venir à abriter autant de monde que telle paroisse de plaine ou de fond de vallée. Simplement, à la veille de la *Grande Peste*, cette population là ne dispose pas encore de sa propre église paroissiale. Cette situation semble, a priori, d'autant plus paradoxale qu'en haute montagne, la distance qui sépare souvent le chef-lieu de ces villages périphériques, ainsi que les difficultés de communication en hiver, paraîtraient au contraire justifier un véritable surencadrement paroissial tel qu'on le rencontre, par exemple, à la même époque, dans les vallées du pays basque. Or, c'est bien le phénomène contraire que l'on perçoit, comme l'illustre encore une fois le cas de Beaufort. Dans cette grande paroisse dont les noyaux d'habitat s'étagent entre 750 et 1.400 mètres d'altitude, le premier compte de subsidie utilisable, celui de 1372, répartit la population contribuable par villages¹⁵. Après plus de vingt ans de crise, le document recense encore 320 feux non exempts, soit entre 1.500 et 2.000 habitants. Sur ce total, 106 feux sont localisés dans la petite vallée latérale de l'Argentine, autour du village d'Arêches, un chiffre largement suffisant pour justifier la création d'une paroisse¹⁶. Or, la paroisse d'Arêches ne voit le jour qu'au XVII^e siècle¹⁷.

Nuançons le propos pour mieux le formuler : en Savoie, les XII^e-XIII^e siècles voient tout de même la création de quelques nouvelles paroisses de montagne par démembrement d'anciennes unités. Quatre sont même fondées dans la seconde moitié du XIII^e siècle : Vallorcine et Sainte-Marie-de-la-Gorge, en Faucigny ; Saint-Bon et Tignes, en Tarentaise¹⁸. Cela ne suffit toutefois pas à remettre en cause l'idée d'un encadrement paroissial plus faible que ce que le peuplement de ces secteurs peut alors justifier et surtout beaucoup plus lâche que celui des secteurs de plaine ou de basse vallée environnants. L'hypothèse que nous avançons pour expliquer ce phénomène repose sur l'idée d'une organisation différente du territoire montagnard¹⁹.

1.3 *Paroisses et hautes vallées*

Dans les campagnes d'Europe occidentale, la paroisse s'est peu à peu coulée, au cours des VIII^e-X^e siècles, dans un cadre plus ancien, celui de la *villa*, qui s'impose comme la véritable cellule de base de la vie rurale. La fondation de lieux de culte privés par les possédants a joué un rôle essentiel dans ce phénomène; l'épiscopat, à l'image d'Hincmar de Reims, rechignant à créer de nouvelles églises publiques²⁰. Aux XI^e-XII^e siècles, ce cadre lui-même a

dans de nombreux secteurs été démembré pour créer de nouveaux ressorts paroissiaux, d'abord autour de chapelles castrales ou de prieurés (ces paroisses sont alors de petite taille), puis autour des nouveaux villages nés des défrichements²¹. Si le transfert des fonctions de l'*ecclesia matrix* vers les nouveaux lieux de culte a pu être progressif, il fut, dans la plupart des cas, total²². Dans le même temps, des échelons administratifs nouveaux, les doyennés et les archiprêtres, encadraient les nouvelles paroisses tout en assurant la survivance d'anciens cadres territoriaux (*pagus* ou *vigueries*). De ce schéma, cependant, l'Italie se distingue en maintenant de vastes ressorts paroissiaux, les *pievi*. Centrée sur une église publique, dite "plébane", la *pieve* comprend un nombre croissant de chapelles de villages, souvent de fondation privée et laïque, qui, desservies par le clergé attaché à la *plebs*, n'accèdent guère au rang de paroisse avant les XII^e-XIII^e siècles²³. Dans toute l'Europe occidentale, cependant et quelque que soit le modèle adopté, la croissance démographique et l'extension des terroirs d'un côté, la volonté de l'épiscopat de renforcer l'encadrement des campagnes et l'encellulement seigneurial de l'autre, ont abouti à l'achèvement du réseau paroissial, en gros, dans le courant du XII^e ou, au plus tard, dans la première tierce du XIII^e siècle. En Savoie, malgré l'absence d'étude d'ensemble sur ce processus, cet achèvement est manifeste pour l'Avant-Pays et les grandes vallées, c'est-à-dire pour les basses terres, marquées par la fondation de très nombreux prieurés et la promotion de plusieurs paroisses castrales. Dans le décanat de Saint-André (ou de Savoie), qui s'étend principalement sur la cluse de Chambéry et une partie mineure de la Combe de Savoie, le pouillé annexé au cartulaire de l'Église de Grenoble, dit de Saint-Hugues, montre même, pour les années 1100, un véritable surencadrement paroissial²⁴.

Dès que l'on s'élève sur les versants de ces vallées ou que l'on aborde leurs sections supérieures, le modèle que l'on vient d'exposer ne tourne plus. D'abord parce que les pouvoirs qui ont cristallisé l'apparition de nouveaux ressorts sont peu ou pas présents. C'était déjà sans doute le cas durant le Haut Moyen Âge. Il est probable qu'à cette époque, la haute montagne n'a que très marginalement connu les deux institutions qui ont constitué les vecteurs privilégiés de la création des paroisses carolingiennes, à savoir le grand domaine et l'église privée²⁵. Cela reste vrai à la période suivante. De fait, parmi les restitutions de dîmes et d'églises accordées ou vendues par les laïcs aux monastères et aux évêques entre la fin du XI^e et le milieu du XIII^e siècle, très peu concernent des paroisses de haute montagne. Par ailleurs, les rares châteaux d'altitude ne sont pas, sauf exception, devenus le siège de nouvelles paroisses : ainsi celui de Beaufort (950 m) dans l'ancienne vallée de Luce, celui de Montjoie en Faucigny ou encore celui des Teppes, à Entremont-le-Vieux (950 m) en Chartreuse, qui restent aujourd'hui encore isolés. Quant à la petite aristocratie montagnarde, assez nombreuse avant la peste, les maisons fortes qu'elle élève au XII^e et surtout au XIII^e siècle dans les villages ou un peu à l'écart de ceux-ci n'ont jamais ni rassemblé l'habitat ni débouché sur la création de nouvelles paroisses. En revanche, le rôle des monastères, qui s'implantent solidement dans les hautes vallées de Savoie et de Dauphiné à partir de la fin du XI^e siècle,

a été plus important²⁶. Bien plus que les bénédictins, quasiment absents des secteurs d'altitude, ou que les chartreux et les cisterciens, théoriquement épris de solitude, les chanoines de Saint-Augustin ont bouleversé l'organisation religieuse des vallées où ils se sont implantés²⁷. À Chamonix, l'installation du prieuré dépendant de Saint-Michel-de-la-Cluse est sans doute à l'origine de la paroisse²⁸. Dans la vallée d'Abondance, où l'église de Saint-Maurice de La Chapelle fait encore office, courant XII^e siècle, de seul centre religieux, l'église abbatiale est également à l'origine d'un premier démembrement²⁹. À Sixt, dans la haute vallée du Giffre, l'arrivée des moines venus d'Abondance semble même, fait rare, avoir été la cause directe de l'apparition, courant XII^e siècle, d'un noyau de peuplement paysan donnant ensuite naissance à une vaste paroisse, démembrée de celle de Samoëns³⁰. Apparues aux XI^e-XII^e siècles, ces paroisses monastiques, elles mêmes de très grande taille, résistent ensuite obstinément à la partition³¹.

1.4 *Ailleurs dans les Alpes*

Si, depuis la Savoie, l'on se dirige vers le sud, la recherche des grandes paroisses d'habitat dispersé s'avère assez décevante. La Haute-Provence et le Haut Pays niçois ne paraissent guère avoir connu les grandes paroisses telles qu'elles ont été définies plus haut. Il est vrai qu'il s'agit pour partie de pays d'habitat groupé ayant connu un fort *incastellamento*³². En Dauphiné, le diocèse de Grenoble en compte seulement quelques unes, notamment en Oisans (La Grave, 12.000 ha ; Saint-Christophe, plus vaste commune de France avec 24000 ha !) et en Valjouffrey³³. Même chose dans les diocèses d'Embrun et de Gap où les paroisses de plus de 10.000 hectares sont rares et où, pas plus la répartition de l'habitat que les chiffres de population, ne révèlent de sous-encadrement flagrant. Seules peut-être Névache et Vallouise, en Briançonnais, Ceillac, dans le Haut Embrunais, Orcières, en Haut Champsaur, correspondent à notre définition de la «grande paroisse»³⁴. Vallouise, administrée en 1342 par un prieur et trois chanoines venus de la prévôté d'Oulx, s'étend ainsi sur environ 19.000 hectares. Encore à la fin du XVIII^e siècle, le curé et ses huit vicaires montent périodiquement depuis le chef-lieu de Ville-Vallouise dire l'office et administrer les sacrements dans une quinzaine de chapelles de hameaux.

Par comparaison avec les Alpes du Sud, le Val d'Aoste et le Valais font figure de cas d'école pour notre hypothèse. Dans le diocèse d'Aoste, le réseau paroissial, tel qu'il apparaît vers 1300, traduit un encadrement fortement dualiste³⁵. De nombreuses églises tapissent le fond de la vallée principale de la Doire Baltée et montent à l'assaut des cols du Petit et du Grand Saint-Bernard. La Valdigne, qui mène au Petit-Saint-Bernard, est partagée ainsi entre 4 paroisses (Morgex, Pré-Saint-Didier, La Thuile, Courmayeur) tandis que la vallée du Grand-Saint-Bernard n'en compte pas moins de cinq (Allein, Gignod, Etroubles, Saint-Oyend, Saint-Rémy). Par contraste, sa voisine, la Valpelline, qui ne conduit qu'à des cols secondaires et difficiles d'accès, n'en compte

qu'une seule. De fait, les vallées latérales valdôtaines sont visiblement sous-encadrées. Certaines, comme la Valpelline mais aussi la vallée de Cogne, qui appartient pourtant au temporel épiscopal, forment donc une seule grande paroisse avec un chef-lieu à peu près central³⁶. D'autres, telles Gressoney et Valsavaranche ou encore la vallée de Rhêmes, dépendent d'un chef-lieu placé très en aval, souvent à plus de dix kilomètres des villages d'altitude³⁷. D'autres encore, comme Valgrisenche et Valtournenche, sont partagées longitudinalement, par le cours d'un torrent central, entre deux ressorts extérieurs³⁸. Encore une fois, on constate que les paroisses sont nombreuses là où les centres de pouvoir le sont. Particulièrement nombreux, les châteaux valdôtains se concentrent dans la vallée de la Doire et les sections inférieures des vallées latérales.

En Valais, le diocèse de Sion (suffrageant comme le précédent de l'archevêque de Tarentaise) est bien éclairé par les travaux de François-Olivier Dubuis et d'Antoine Lugon³⁹. Si la situation est tout à fait comparable à celle de la Savoie et du Val d'Aoste, l'identité paroisse-vallée paraît ici encore plus forte. Ceci peut être attribué en partie au fait que la création des grandes paroisses de montagne a été ici plus tardive qu'ailleurs dans les Alpes, notamment dans le Haut-Valais, et qu'elle s'est poursuivie tout au long du XIII^e siècle. Au début du XIV^e siècle, les églises de Bagnes, d'Hérens, de Salvan, d'Annivier, de Saint-Nicolas-de-Chouson (Mattertal), de Nendaz, de Val d'Illiciez et de Kippel (dans le Lötschental) ont une vallée secondaire toute entière comme ressort. Or, les quatre dernières citées sont attestées par les textes seulement depuis le milieu, voire (Kippel) la fin, du XIII^e siècle⁴⁰. Autre exemple, Münster dessert, sans doute également depuis le début du XIII^e siècle, toute la partie supérieure de la haute vallée du Rhône (Conches/Goms)⁴¹. Parallèlement à ce mouvement de création, lié d'avantage au progrès du peuplement qu'à la seigneurialisation, quelques très anciennes églises publiques, comme celle de Viège, présente sans doute dès les V^e-VI^e siècles, ont obstinément résisté à tout type de démembrement autre que la création de simples églises annexes⁴². Enfin, «l'effet de col» à joué, là aussi comme en Savoie ou dans le Val d'Aoste : le val d'Entremont, qui permet d'accéder au col du grand Saint-Bernard, est partagé, comme son pendant valdôtain, entre plusieurs paroisses (Sembrancher, Liddes, Orsières, Bourg-Saint-Pierre), tandis que la création de la paroisse de Simplon, après 1267, est sans doute liée à l'ouverture du col au grand trafic⁴³.

Dans le reste des Alpes, on observe aussi, et souvent mieux qu'en Savoie, cette correspondance entre le cadre de la vallée et celui de la grande paroisse qui résiste mieux qu'en plaine au fractionnement : c'est le cas dans les Alpes centrales et orientales, en particulier dans les Grisons (diocèse de Coire), en Tyrol (diocèse de Brixen/Bressanone) et en Carinthie (diocèses de Salzbourg et de Gurk)⁴⁴. Sur le versant italien, on note la survie des *pievi* d'altitude alors qu'en plaine leur fractionnement au profit des *parrocchie* est effectif dès les XII^e et XIII^e siècles. Au début du XIV^e siècle, la *pieve* de vallée semble encore la norme dans le Haut-Frioul et le Cadore (diocèse d'Aquilée)⁴⁵, dans les Alpes

milanaises (diocèses de Milan et de Côme)⁴⁶ et les hautes vallées piémontaises (diocèse de Turin)⁴⁷. Dans le diocèse de Novare, la Valsesia dépend longtemps d'entités extérieures, jusqu'à qu'à l'établissement, au milieu du XII^e siècle, d'une église plébane à Sesia. Malgré la présence de plusieurs lieux de culte, aucune autre paroisse n'y est fondée avant 1325⁴⁸. Dans les Alpes Carniques, en Frioul, la pieve d'Ennemonzo ne sera démantelée qu'au XIX^e siècle. Or, en 1492, elle ne compte pas moins de 1.500 habitants, distribués en plusieurs villages reliés seulement par des sentiers alpestres⁴⁹. Dans le Tessin (diocèse de Côme à partir du XI^e siècle), la situation est un peu plus contrastée⁵⁰. Si Locarno reste le siège d'un immense district, les *pievi* de la Leventina ont connu un début de démembrement dès les XII^e-XIII^e siècles. Même là, cependant, les églises plébannes conservent leur prééminence sur les églises paroissiales qui restent le plus souvent dépourvues de fonds baptismaux⁵¹.

D'une façon générale, et sous réserve d'une approche plus approfondie, le modèle de la grande paroisse alpine paraît s'affirmer à mesure que l'on progresse l'Ouest en Est et du sud vers le Nord. Dans les diocèses provençaux, par exemple, le phénomène paraît beaucoup moins net et l'encadrement paroissial beaucoup plus dense.

2. *Paroisses et cadre communautaire*

Il faut pousser plus loin la comparaison entre grande paroisse d'altitude et *pieve* italienne. Comme la *pieve*, et quoique le sujet soit encore âprement discuté, la grande paroisse conserve probablement, tout au moins dans un certain nombre de cas, le cadre des formes d'organisation communautaires et judiciaires antérieures au XI^e siècle⁵². La vallée ou la section de vallée a pu ainsi, sans beaucoup de preuves à l'appui il est vrai, être assimilée à la *vicinia* du Haut Moyen Âge voire au *pagus* romain⁵³. Comme la *pieve*, cependant, la grande paroisse du Moyen Âge central permet l'éclosion en son sein de formes de solidarité religieuse territorialement plus étroites.

2.1 *Identités religieuses et communauté villageoise*

Si la très longue durée des grandes paroisses permet de supposer, chez les populations locales, le sentiment de leur appartenance à une unité assez vaste du type vallée ou section de vallée, il n'empêche que les solidarités concrètes que les sources nous donnent à voir se manifestent à une bien plus petite échelle. Aussi loin que les sources alpines permettent de remonter, c'est-à-dire à la fin du XII^e siècle en Italie, au XIII^e siècle bien engagé ailleurs, ce sont des communautés de villages ou de quartier de paroisse qui apparaissent en premier. «Les hommes de», «la communauté des hommes de», telles sont les formulations les plus courantes sous lesquelles elles se manifestent dans les textes. Jusqu'au XV^e siècle, un individu est d'abord présenté comme l'habitant d'une *villa*, c'est-à-dire, en gros, d'un territoire centré sur un village, et ensuite seulement d'une paroisse. Dès cet échelon de la *villa* se repèrent les institu-

tions que l'historien valaisan Pierre Dubuis a qualifié de pré-communales : l'assemblée des chefs de famille, la désignation de procureurs-syndics *ad hoc*, l'existence de consorceries pour la gestion des alpages et des bois, enfin, la présence d'une confrérie, fréquemment dédiée au Saint-Esprit⁵⁴. De fait, si l'on trouve dans les régions alpines étudiées une confrérie par paroisse, nombreuses sont les paroisses de haute montagne qui en comptent deux ou plusieurs, ainsi en Tarentaise, Bozel, Aime, Bellentre, Tigne et Granier⁵⁵. Une vallée dépourvue de paroisse, comme la Valsavaranche valdôtaine d'avant 1392, dispose par contre de sa propre confrérie. Double spirituel de la communauté, selon l'expression employée par Jean-Paul Boyer à propos de la Haute Vésubie, la confrérie symbolise et concrétise l'expression des solidarités qui fondent cette communauté⁵⁶. Bien que mal contrôlée et souvent mal vue des autorités ecclésiastiques, la confrérie montagnarde marque autant que l'église et ce, d'autant plus qu'elle est souvent, à la fin du Moyen Âge, dotée de sa propre chapelle, la force du lien entre sentiment religieux et sentiment communautaire, ceci par le biais notamment du banquet commun et des distributions de vivres. Une majorité de ces villages dotés de confréries distinctes finissent d'ailleurs, nous le verrons, par obtenir leur propre paroisse⁵⁷.

2.2 Annexes et chapelles

En attendant, les villages des hautes vallées peuvent former le cadre de circonscriptions religieuses subordonnées à la grande paroisse. La plus achevée est la filiale ou annexe qui permettait de conserver à l'église primitive une partie de ses droits, notamment la levée de la dîme⁵⁸. On revient encore une fois au modèle de l'église plébane italienne avec ses chapelles devenues sur le tard église baptismales. Au début du XV^e siècle, d'après le registre des visites pastorales de 1411-1414, le diocèse de Genève compte 62 filiales (chiffre minimum), la plupart remontant, selon Louis Binz, aux XII^e-XIII^e siècles⁵⁹. Dans la vallée d'Aulps, au dessus du chef-lieu paroissial du Biot, le quartier de la Forclaz dispose ainsi de son église annexe, dotée d'un cimetière mais pas encore de fonds baptismaux. Le curé du Biot va y dire la messe un dimanche sur deux et le jour de Noël. Un peu plus au sud, dans le val d'Arly, Flumet a deux annexes, à savoir Saint-Nicolas-la-Chapelle et Notre-Dame-de-Bellecombe, en attendant la Giettaz, à l'extrême fin du XIV^e siècle. Si la plupart des annexes sont pourvues d'un desservant permanent, la sépulture et le baptême restent, en principe, l'apanage de l'église matrice. Là encore, le phénomène se retrouve dans les diocèses voisins. En Val d'Aoste, le village de Brissogne, perché au-dessus de la vallée de la Doire, obtient dès 1303 une église dotée de fonds et d'un cimetière mais maintenue dans la dépendance de celle de Saint-Marcel située, quant à elle, dans la vallée. En Valais, Zermatt, qui dispose en 1280 de son propre curé, n'en est pas moins l'annexe de Saint-Nicolas de Chouson tandis que Glis est, depuis peut-être le XI^e siècle, l'annexe de Naters⁶⁰. De même, vers 1300, la vieille église publique de Viège maintient dans sa dépendance trois succursales récentes dotées de fonds et d'un cimetière⁶¹. Dans l'accord

passé avec le curé lors de la consécration de celles-ci, les fidèles s'engagent, signe du maintien de la suprématie de Viège, à venir à l'église mère lors de certaines fêtes.

À un degré d'autonomie encore inférieur à celui des annexes, se placent les simples chapelles de village. Ignorées des pouillés, elles n'apparaissent souvent qu'à la lumière des procès verbaux des visites pastorales des XIV^e et XV^e siècles. Dépourvues de fonds et de cimetière, ces modestes lieux de culte n'entretiennent pas ou rarement de vicaire à demeure. En Val d'Aoste, le Valsavaranche forme, avant la création de la paroisse, en 1392, une rectorerie centrée sur la chapelle du Fornet où un prêtre monte régulièrement. En Tarentaise, le village aujourd'hui disparu de la Rua, dans la paroisse de (Bourg)-Saint-Maurice dispose en 1401 d'une chapelle, construite et dotée par les habitants, et pourvue d'un vicaire résident⁶². Sur le versant italien des Alpes, la création de chapelles dédiées à la cure des âmes s'inscrit au coeur même de l'institution plébane : au centre de la grande paroisse, la *pieve*, se trouve l'ancienne église publique, normalement administrée par un petit collège de chanoines avec à sa tête un *plebanus*, ou bien par une société de prêtres dirigée par un archiprêtre. De cette église dépendent plusieurs chapelles plus récentes, aux fonctions religieuses limitées, desservies soit par l'un des chanoines, soit par un vicaire à demeure dépendant du centre. Dans le Trentin, selon Emanuele Curzel, il semble qu'une partie au moins de ces chapelles, d'abord lieux de culte épisodiques, ait obtenu le droit de sépulture dès la première moitié du XIII^e siècle avant de recevoir, dans le demi siècle suivant, celui d'entretenir un prêtre à demeure⁶³. Partout cependant, notamment dans le Trentin, mais aussi dans les Grisons italophones, comme dans les Alpes Lombardes, les anciennes églises plébannes maintiennent les succursales de villages dans une étroite dépendance jusqu'au XV^e siècle finissant⁶⁴. Dans le diocèse d'Aquilée, et particulièrement dans le Frioul, les statuts synodaux publiés en 1338 rappellent «qu'aux fêtes de la Purification, des rameaux, du vendredi et du samedi saint, de l'ascension, les vicaires des villages viennent à la *pieve* avec leurs ouailles et ne peuvent célébrer dans leurs chapelles»⁶⁵.

2.3 *Le village et la dîme*

Doté ou non d'une chapelle, le village ou le quartier de paroisse peut dans certains secteurs correspondre à une circonscription dimaire⁶⁶. En Savoie, les «dimeries» sont surtout attestées en Faucigny et en Chablais mais on en trouve également trace en Tarentaise. Celles qui sont le mieux documentées correspondent, soit aux territoires des seigneuries monastiques, soit aux paroisses, telle Samoëns en Faucigny ou Granier en Tarentaise, où le comte de Savoie était resté le maître de tout ou partie de la dîme. La levée de celle-ci figure alors dans les recettes des comptes de châtelainie. Or la concordance territoriale des dimeries avec les communautés d'habitants ne fait pas de doute. Dans la vallée de Chamonix, les hameaux importants sont des sièges de dimeries⁶⁷. Dans la vallée d'Aulps, paroisse unique et juridiction de l'abbaye

cistercienne du même nom, Pierre Duparc a repéré 13 dimeries identifiées avec de petites unités de peuplement ou des vallées latérales⁶⁸. À la fin du XIV^e siècle, chacune est pourvue d'une grange fermant à clef où est déposé le produit de la dîme. Il est probable, même si les sources n'en disent rien, qu'on y trouve aussi une chapelle. Vers 1300, les gens de la vallée d'Aulps, dont les relations avec l'abbé sont rien moins que difficiles, demandent à celui-ci que la taille ne puisse être levée sans le conseil d'habitants pris à raison de deux par dimerie⁶⁹. Dans la vallée voisine d'Abondance, une transaction entre les paroissiens de La Chapelle et l'abbaye augustinienne confirme, en 1325, ce rôle de la dimerie : toute forme d'aide pécuniaire sollicitée par le seigneur abbé doit être soumise à l'approbation de quatre prud'hommes pris dans chaque dimerie⁷⁰. Un peu plus au Sud, à Samoëns, dans la vallée du Giffre, les dimeries correspondent aux *villarii*, c'est-à-dire au finage des villards, ou, si l'on veut, des hameaux de cette paroisse. Au milieu du XIV^e siècle, la perception y est affermée à des notables locaux qui, pour la plupart, ne sont autres que les prud'hommes mentionnés comme représentants de leurs villages dans une charte contemporaine de concession d'alpages⁷¹. Ainsi non seulement le cadre de la perception de la dîme et d'autres redevances épouse celui des communautés de village, mais les habitants de ceux-ci, ou tout au moins les notables, tentent d'en obtenir la maîtrise. La plus forte démonstration de cette volonté d'autonomie religieuse des communautés de hameaux a été faite, à propos de Viège en Valais, par Pierre Dubuis⁷². À Viège, non seulement les églises annexes évoquées plus haut mais aussi certaines chapelles de villages font office de siège de circonscriptions dimaires. Or, en 1224, le curé de l'église mère se voit obligé d'inféoder tout ou partie de la dîme aux habitants de deux de ces villages, Törbel et Lalden⁷³. À l'inverse, en 1226, le chapitre de Sion remet à ce même curé un tiers de la dîme de Visperterminen (qui n'est pas encore, à cette date, succursale de Viège) auparavant détenue par les habitants du village.

Ainsi dans les grandes paroisses de haute montagne, la suprématie de l'église mère, traduction d'un sentiment d'appartenance à la vallée ou à la section de vallée toute entière, est-elle contrebalancée par celui résultant des solidarités plus étroites du voisinage. Au XIII^e siècle et au début du XIV^e, ce sentiment communautaire se matérialise, çà et là, par l'existence de chapelles voire de succursales mais aussi par des tentatives d'émancipation portant sur la vie confraternelle et la levée de la dîme.

3. *Une normalisation inachevée*

Nous sommes à présent dans les toutes dernières années du XIV^e siècle. Dans un double contexte de dépression démographique et de relative prospérité économique, débute dans toutes les Alpes ou presque, une nouvelle vague de création de paroisses⁷⁴. Il s'agit là, encore une fois d'un phénomène à peu près strictement montagnard dans un contexte où, ailleurs, notamment dans les basses terres savoyardes, l'époque est au mieux à la stabilité au pire à la disparition de circonscriptions paroissiales⁷⁵. De fait, ce mouvement de création,

s'il trouve son rythme de croisière avec la reprise démographique de la seconde moitié du XV^e siècle, débute au moment où le peuplement alpin connaît un étiage. Encore une fois, donc, l'évolution et la répartition du peuplement ne peuvent pas être les causes premières. Il faut plutôt aller chercher du côté d'une plus grande prospérité économique (pour les moyens) et de l'exaltation du sentiment communautaire (pour les fins)⁷⁶. C'est ce dernier point que nous allons maintenant explorer.

3.1 *Les nouvelles églises de montagne*

Dans le diocèse de Genève, le resserrement du réseau paroissial commence avec la création de nouvelles filiales, dans une logique qui rappelle celle de l'époque précédente⁷⁷. En 1390, le village de la Giettaz, en Val d'Arly, obtient, malgré la résistance du curé de Flumet, le statut de paroisse annexe avec vicaire résident. En Faucigny, la vallée du Giffre voit l'apparition de filiales avec vicaire dans l'ancienne chapelle d'Onnion (annexe de Mieussy), en 1446, puis, en 1499, et après deux refus de l'évêque, à Morillon (annexe de Samoëns), en 1499. Plus au Sud, dans le bassin de l'Arve, Nancy se sépare de Scionzier en 1450 tandis que la chapelle, de fondation privée, de Brison devient filiale en 1471. Enfin, dans le Haut Chablais, la grande paroisse de Saint-Jean-d'Aulps éclate avec la construction de la chapelle de Morzine, en 1498, qui accède au rang d'annexe en 1505, puis avec l'accession de Monriond, déjà siège d'une dimerie et d'une confrérie du Saint-Esprit, au statut de paroisse en 1517⁷⁸. En Savoie méridionale, on assiste également à la partition de trois immenses paroisses de haute montagne. Pour la Maurienne, il s'agit de Bessans, avec l'accession de Bonneval au rang de paroisse annexe, en 1532⁷⁹. En Tarentaise, le territoire de Bozel voit, en 1530, la création de Pralognan, à partir d'une ancienne chapelle prieurale du XI^e siècle dédiée à Saint-Jean-Baptiste, tandis que Tignes doit accepter la séparation du quartier de la Val (Val-d'Isère) en 1533⁸⁰. Auparavant, Bonneval, Pralognan et Tignes disposaient déjà, on l'a vu, de confréries du Saint-Esprit. Dans les trois cas, la nouvelle église est dotée de fonds, d'un clocher, de cloches et d'un cimetière. Le vicaire permanent, désigné par le curé de l'église mère doit être entretenu par lui moyennant un cens annuel. Enfin, les nouveaux paroissiens sont tenus de se rappeler à leur ancien lieu de culte en s'y rendant en procession lors de la fête patronale.

Les diocèses voisins connaissent aussi cette floraison de paroisses montagnardes. Dans celui d'Embrun, à l'heure de la grande offensive contre les hérétiques Vaudois, on note la naissance de sept paroisses entre 1450 et 1550, toutes concentrées dans le grand Briançonnais⁸¹. En Oisans (diocèse de Grenoble), la grande paroisse de La Grave (12.200 hectares), voit la fondation, avant 1466, de la chapelle du village des Hyères (1.700 m). Desservie par un chapelain et devenue annexe en 1505, elle accède au statut paroissial en 1540⁸². Non loin de là, le village du Chazelet (1.730 m) bâtit, un peu avant 1488, une chapelle qui deviendra elle aussi annexe en 1550, puis église paroissiale en 1611⁸³. En Val d'Aoste, la Valgrisenche, la Valsavaranche et la

Valtournenche obtiennent enfin leur paroisse propre, respectivement en 1392, 1420 et en 1483⁸⁴. La même année 1483, dans la section inférieure de la vallée de Gressoney, Fontainemorte, devient l'annexe de Perloz, tandis que la filiale de celle-ci, Lilannes, accède à la pleine autonomie en 1490. Un peu plus tard, dans la haute vallée, les Walser (populations alémaniques originaires du Haut Valais) obtiennent la transformation en église annexe de leur chapelle communautaire nouvellement reconstruite (au village de Gressoney) et sa séparation d'avec Issimes⁸⁵. Deux autres paroisses montagnardes naissent au cours de ces mêmes années, à Jovensan, en 1465 et à Brusson, en 1470⁸⁶. Plus au Nord, dans le diocèse de Sion, on note, à la fin du XIV^e siècle, la fondation de paroisses d'altitude à Trois-Torrents, détachée de Colombey, ainsi qu'à Binn, détachée d'Ernen, tandis que Zermatt, annexe de Saint-Nicholas de Choson depuis le XIII^e siècle, devient paroisse de plein droit en 1546. Parallèlement, de nombreux villages d'altitude, tels Evolène, dans le Val d'Hérens, obtiennent une église annexe ou, à défaut, comme Leysin, au-dessus d'Aigle, une chapelle⁸⁷. Ailleurs encore, le XV^e siècle est une période d'érection de nouvelles paroisses en Suisse centrale, dans les Grisons, en Vorarlberg et en Tyrol⁸⁸. Sur le versant sud, par exemple en Frioul, dans le Trentin et dans le Tessin, le mouvement de création commence dès le XIV^e tout en respectant, dans l'ensemble, le vieux cadre pléban. Dans le diocèse de Trente si certaines chapelles parviennent, après le XIII^e siècle, au rang de *pievi* autonomes, telles Vanga ou Salorno dans la vallée de l'Adige, seulement 8 paroisses indépendantes sont créées dans le diocèse entre 1300 et 1785⁸⁹. Par contre, les créations d'annexe se multiplient. D'une façon générale, beaucoup parmi les nouvelles cures alpines restent de simples annexes dont, comme à Val d'Isère et à Bonneval, les fidèles doivent continuer à fréquenter l'église mère lors des célébrations importantes⁹⁰. C'est en ce sens que l'on peut parler, à la fin du Moyen Âge, d'une normalisation inachevée.

3.2 L'initiative

La fondation d'une nouvelle paroisse réclame évidemment l'accord de l'évêque qui doit venir en personne procéder à la consécration. Avant cela, la visite pastorale ou une enquête spécifique diligentée par le diocèse a permis de se rendre compte du caractère justifié de la demande. Le visiteur ou l'évêque auxiliaire qui procède à celle-ci est souvent le meilleur avocat des habitants auprès de l'évêque, n'hésitant pas à réitérer la demande après un premier refus⁹¹. Le seigneur local lui aussi joue parfois de son influence pour faire avancer la cause de ses hommes⁹². Malgré des cas de refus, souvent provisoires, l'épiscopat semble avoir vu d'un bon œil le renforcement de l'encadrement paroissial des vallées montagnardes. Archevêques et évêques n'ont pas hésité à passer outre la mauvaise volonté voire le refus du curé en titre de l'église mère qui craint bien évidemment de voir disparaître une partie de ses revenus. À propos de la petite vallée de la Giettaz, en Val d'Arly, vers 1389, le curé de Flumet, non content de réfuter devant le visiteur épiscopal les ar-

guments avancés par les habitants pour justifier leur demande d'autonomie, prétend que ceux-ci sont trop pauvres pour doter une église viable. Il finit tout de même par avouer sa crainte d'un trop grand préjudice financier, sa paroisse ayant déjà deux filiales avec vicaire⁹³. La même alliance de circonstance, entre les habitants et l'évêque contre le curé, a fonctionné lors de la fondation d'Eygliers, dans le Haut-Embrunais⁹⁴.

À l'origine d'une nouvelle fondation de paroisse, il y a toujours la demande des habitants d'un village ou d'un groupe de villages. Pour le Frioul, Flavia de Vitt relève que si l'aristocratie a joué un rôle important dans la promotion des paroisses de plaine, celles des Alpes Carniques, où pourtant la seigneurie est bien présente, sont uniquement dues à l'initiative des communautés⁹⁵. Pour obtenir ce qu'ils veulent, les montagnards s'adressent directement à l'évêque ou au visiteur lors des visites pastorales ou encore bien, réunis en assemblée générale, désignent des procureurs qui se rendent dans la cité⁹⁶. C'est eux également qui, n'attendant pas toujours l'autorisation de la hiérarchie ecclésiastique, construisent l'église nouvelle et le presbytère. C'est ce que font les habitants de la Giettaz, en Val d'Arly, alors que l'enquête épiscopale est encore en cours. Mis devant le fait accompli, l'évêque de Genève demande alors au comte de Savoie de faire stopper les travaux ; une démarche qui n'a aucun effet immédiat sur les contrevenants⁹⁷. Au contraire, ceux-ci n'hésitent pas à faire appel au pape Clément VII, l'ancien comte Robert de Genève, avant d'obtenir finalement l'adhésion de l'évêque⁹⁸. Le coût entraîné par la dotation d'une nouvelle église et l'entretien de son desservant ne constituaient pas on plus des obstacles suffisants pour fléchir la volonté des fidèles. On peut sans doute y voir le signe de la richesse nouvelle des communautés montagnardes ; une richesse liée principalement à la promotion de l'élevage. Cette aisance nouvelle était bien sûr concentrée entre les mains d'une élite montagnarde mais celle-ci était fortement impliquée dans la vie communautaire et, pour elle, la possession d'une église propre représentait un enjeu important.

À propos de l'érection d'une paroisse, les enquêtes épiscopales, voire les actes de fondation eux-mêmes, renvoient toujours aux mêmes arguments invoqués : la distance, notamment à l'époque de l'estive, et les difficultés de communication, surtout en hiver⁹⁹. En 1532, l'acte de fondation de l'annexe de Bonneval, en Haute-Maurienne, évoque ainsi les avalanches et les crues qui, emportant les ponts, empêchent les habitants de se rendre à l'église de Bessans, située sept kilomètres plus bas. Les morts doivent alors être conservés plusieurs jours dans la neige avant d'être emmenés au cimetière¹⁰⁰. Se retrouve là le fameux thème du mort sur le toit abondamment utilisé par les pétitionnaires sans que l'on sache s'il s'agit d'une réalité courante ou d'expédients occasionnels érigés en *topos*¹⁰¹. C'est dans cette logique qu'en 1575, Arêches, village de la paroisse de Beaufort (diocèse de Tarentaise), obtient le droit de faire enterrer ses morts dans le cimetière entourant sa chapelle mais seulement entre la Toussaint et le mois d'avril¹⁰². Cette idée que les conditions naturelles imposées par la haute montagne pouvaient, à elles-seules, justifier l'érection de nouvelles paroisses ou d'annexes laisse tout de même perplexe.

Même en tenant compte de la péjoration climatique, puis des crues importantes qui ont marqué la fin le XIV^e et le XV^e siècle, on ne voit pas que la circulation dans les Alpes, notamment par les cols, ait véritablement empiré au cours de cette période¹⁰³. Pour les diocèses italiens, les historiens ont évoqué un certain déclin, qualitatif et quantitatif, du clergé pléban, devenu incapable de répondre aux nouvelles exigences religieuses des montagnards¹⁰⁴. Admettons. Pourtant, même si, ailleurs, la crise monastique a pu également créer une sensation de vide, il ne semble pas que cette proposition puisse être généralisée. On est donc fondé à croire qu'il existe d'autres raisons que le simple isolement pour expliquer à ce désir d'autonomie : des raisons qui font qu'en cette fin du Moyen Âge, l'obligation de se rendre au chef-lieu est plus mal vécue qu'auparavant¹⁰⁵.

3.3 *Paroisses et reconnaissance juridique de la communauté*

Il faut, pour découvrir les raisons de cet autonomisme, replacer l'efflorescence paroissiale alpine dans un contexte particulier, celui de la reconnaissance des communautés par les autorités politiques supérieures et, partant de leur affirmation dans un cadre territorial de mieux en mieux défini. La fin du XIV^e et le XV^e siècle constituent, dans les Alpes du Nord, une période faste pour les communautés rurales. À la différence des Alpes du sud, où elle est beaucoup plus précoce, c'est à ce moment que se place la grande époque des franchises rurales accordées par le Prince ou des seigneurs de moindre importance. Dans les États de Savoie, notamment en Maurienne, Tarentaise et Val d'Aoste, les années 1390 apparaissent comme décisives¹⁰⁶. La poursuite de la territorialisation de l'État, les besoins financiers de celui-ci, la nécessité de faire accepter l'impôt par les communautés mais aussi celle de les faire participer à sa levée, enfin la quasi-disparition de la noblesse résidant dans les hautes vallées, convergent pour faire des communautés montagnardes l'interlocuteur privilégié du Prince dans leur espace¹⁰⁷. Ce dernier pourtant a nettement favorisé un cadre communautaire aux dépens des autres, celui de la paroisse. Très majoritairement, ce sont des communautés paroissiales qui bénéficient des franchises de cette époque. Si l'on excepte le cas des communautés de vallée structurées antérieurement, telles Abondance, Chamonix, les Allues, qui dépendent d'ailleurs de seigneurs ecclésiastiques, c'est avec les représentants des paroisses que les agents du Prince négocient et c'est dans le cadre de la paroisse que l'on voit apparaître les institutions proprement communales : syndics permanents, conseil de prud'hommes, petit personnel d'exécution. De fait, à l'intérieur de la châtelainie, la paroisse s'affirme comme la circonscription rurale de base de l'État savoyard, ses prud'hommes jouant un rôle croissant, par exemple dans la confection des listes de contribuables copiés dans les comptes de subsides. L'identification entre la paroisse, la commune rurale et la circonscription territoriale reçoit d'ailleurs sa consécration institutionnelle définitive avec les réformes du duc Emmanuel Philibert en 1565 et la généralisation du syndicat¹⁰⁸. Patente en Savoie, cette convergen-

ce entre communauté et paroisse a été notée ailleurs à la même époque. C'est le cas notamment dans le canton de Saint-Gall, dans le diocèse de Constance, ainsi que dans les Grisons, c'est-à-dire au sein un contexte institutionnel très différent de celui de la Savoie, qui renvoie à la constitution, non pas de l'État princier mais de la confédération helvétique et des Trois Liges alliées de ces derniers¹⁰⁹.

Il semble donc qu'il y ait, en partie sous la pression extérieure, un réordonnement du cadre communautaire. C'est le phénomène de la communalisation décrit pour les Alpes germanophones par Peter Blickle¹¹⁰. Dans ce nouveau contexte, les consorceries de village, expression du voisinage, ne disparaissent pas (elles fonctionnent jusqu'au XIX^e siècle finissant voire au-delà¹¹¹) mais quittent le devant de la scène au profit des communautés paroissiales. C'est sans doute là une des raisons pour lesquelles dans les villages, les groupes de villages, voire les vallées, où le sentiment identitaire est fort, obtenir une paroisse devient un enjeu important. Pas de communauté juridiquement reconnue sans paroisse, tel est sans doute le nouveau mot d'ordre. Cette ambiance générale rend évidemment moins supportable la sujétion à l'église d'une communauté certes voisine mais de plus en plus ressentie comme "autre"; ceci d'autant plus qu'à compter du milieu du XV^e siècle, rebondissent de plus belle les vieux conflits opposant, entre elles, ces communautés voisines à propos de bois, d'alpages ou de la maîtrise de l'eau¹¹². Dans certains secteurs, cette concordance entre l'obtention d'une église et le désir d'autonomie trouve son achèvement dans l'obtention du contrôle du clergé paroissial par la communauté. En Savoie, ce cas de figure est resté l'exception et on ne peut guère citer pour certain que celui de Beaufort, paroisse ancienne de surcroît. Au XV^e siècle, la communauté souhaite imposer à la tête de l'église Saint-Maxime un desservant originaire de la vallée. Elle s'oppose en cela au patron légal de l'église, l'abbaye valaisanne de Saint-Maurice-d'Agaune qui avait succédé à l'archevêque de Tarentaise. En 1514, une transaction entre les parties aboutit à officialiser la désignation du curé de Beaufort par les syndics, les conseillers et les principaux chefs de famille de la communauté. Le postulant doit en outre obligatoirement être du pays suivant la formule «ecclesia Bellifortis nescit extraneos». À la même époque s'organise dans la même paroisse une puissante communauté de prêtres locaux exerçant un monopole jaloux sur les revenus des nombreuses chapellenies et chapelles de village du Beaufortain¹¹³. En Suisse septentrionale, dans les Grisons, en Vorarlberg, en Tyrol, mais aussi en Frioul et dans les Alpes lombardes ou encore dans le Tessin, le droit de patronage sur les nouvelles paroisses, avec le droit de lever la dîme, devient, au XV^e siècle et contrairement à la Savoie ou au Dauphiné, un attribut fréquent des communautés montagnardes¹¹⁴. Dans les Alpes Carniques (Frioul), les communautés obtiennent normalement le droit de patronage sur les nouvelles paroisses mais doivent obtenir l'accord du titulaire de la pieve¹¹⁵. Dans les Trois Vallées du Tessin (Blenio, Leventina, Mesolcina), les «voisins» (chefs de famille) élisent le prêtre, le chapitre cathédral de Milan conservant le droit de collation proprement dit¹¹⁶. À Davos, communauté Walser des Grisons, un

statut paroissial des environs de 1500 explique qu'il revient à l'assemblée, à l'amann (syndic) et au conseil de désigner le prêtre¹¹⁷. Cette dimension communautaire de la paroisse transparait peut-être dans l'absence ou la quasi-absence, dans le secteur qui nous occupe, de fabriques paroissiales¹¹⁸.

3.4 Chapelles

Dans le même temps, la communauté entreprend de mieux saisir son territoire, celui où s'appliquent les franchises, mais aussi les bans ruraux édictés par la communauté, celui qu'il faut défendre contre les empiètements des communautés voisines. La résolution des conflits intercommunautaires, qui connaissent une nouvelle phase de haute activité, passe alors par des entreprises de délimitation des confins méthodiquement menées dans le cadre de l'arbitrage princier, dans les États de Savoie, ou fédéral, en Suisse et dans les Grisons. Dans cette volonté de marquage, le religieux a aussi son rôle à jouer. Les sources signalent désormais des croix au sommet des cols ou autour des villages. Dans les hameaux qui n'ont pu ou voulu obtenir d'église annexe, les chapelles de village se multiplient, y compris dans les Alpes du Sud¹¹⁹. Dédiées à la Vierge ou à saint Michel, si elles sont placées en hauteur, mais plus encore aux saints ou aux saintes guérisseurs et protecteurs que sont saint Sébastien, saint Roch, saint Antoine, sainte Agathe, sainte Marguerite, elles sont fréquemment bâties à l'initiative des habitants qui se réservent parfois le droit de désigner le vicaire. D'autres naissent grâce à la fondation testamentaire d'un notable local dont la famille conserve le droit de patronage, notamment à l'usage de ses membres¹²⁰. Autant que de répondre aux besoins des résidents, ces chapelles permettent de matérialiser l'identité communautaire du quartier tout en rappelant son appartenance à la paroisse et à la communauté supérieure. Elles manifestent également la montée d'une élite locale soucieuse d'afficher son prestige tout autant que d'assurer son salut. De même, les chapelles d'alpage, sur lesquelles on a alors les premiers témoignages écrits, rattachent symboliquement la montagne et les résidences d'été au centre paroissial¹²¹. Mais ces édifices religieux ont une autre fonction communautaire que celle de symbole d'appartenance, c'est de défendre contre l'invisible les membres de la communauté et leurs biens en démultipliant la présence des saints protecteurs. Leurs chapelles nouvellement construites s'ornent de fresques dont le programme doit composer avec les conceptions plus évangéliques et pastorales souhaitées par la hiérarchie ecclésiastique¹²². Il faut aussi évoquer l'exorcisme de la montagne elle-même avec les chapelles de hauteurs dédiées à saint Michel et, de plus en plus à la vierge, et dont les plus anciennes, notamment en Haute-Maurienne, datent précisément du XV^e siècle. Il y a enfin ce que, seules, les enquêtes ethnographiques de l'époque contemporaine permettent d'évoquer : le rôle de défense joué par la présence du saint-patron, par la solidité du clocher et par le bruit de ses cloches, contre les avalanches, les éboulements et autres catastrophes provoquées par les démons qui habitent la montagne¹²³. À l'aube du XX^e siècle, l'une des caractéristiques de la haute montagne alpine est d'ap-

paraître comme presque entièrement quadrillée par les signes du religieux.

4. Conclusion

L'institution paroissiale n'est pas un simple relais de l'autorité ecclésiastique. Elle constitue un enjeu entre différents acteurs : l'évêque ; le curé et les autres prêtres ; le seigneur ; enfin, et non des moindres, les fidèles et ceux qui les représentent. Pour les fidèles, l'église est un lieu de pouvoir religieux, économique mais aussi symbolique. Elle est ainsi, avec le cimetière, lieu de réunion des morts et des vivants, l'un des repères forts de l'identité locale. Aussi, un peu partout, la communauté rurale tend à s'affirmer dans le cadre paroissial, d'autant plus que celui-ci est adopté par le seigneur puis par le prince comme relais de son propre pouvoir et de sa fiscalité. En haute montagne, où l'habitat est souvent dispersé, l'église paroissiale fédère les villages et rappelle parfois l'ancienne unité de la vallée. Aussi répugne-t-on longtemps à rompre celle-ci, préférant à la partition des formules plus souples, telles que la création d'annexes et de chapelles de villages s'articulant autour de la vieille *ecclesia matrix*. Ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge, cependant, dans un contexte d'affirmation de l'état princier, que l'autonomie religieuse devient un élément clé de l'affirmation communautaire. Ceci conduit à une nouvelle vague de création paroissiale qui se prolonge, ici ou là, jusque dans la première moitié du XIX^e siècle.

Note

¹ Dans son acception actuelle, la Savoie dépendait aussi des diocèses de Belley (à l'Ouest) et de Grenoble (au sud) mais aucune des grandes paroisses de haute montagne évoquée ici ne s'y trouvait : P. Paravy, *De la Chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné*, Rome 1993, vol. 1, pp. 55-62.

² Depuis le XII^e siècle, le diocèse de Maurienne comprend la vallée de l'Arc et une partie de la Combe de Savoie (décanat de La Rochette). Le diocèse de Tarentaise englobe non seulement la haute vallée de l'Isère mais aussi le Beaufortain et la haute Combe de Savoie.

³ R. Brondy, B. Demotz, J. -P. Leguay, *La Savoie de l'an mil à la Réforme*, Rennes 1984, p. 245.

⁴ *Beneficia et taxatio decime civitatis et diocesis Tarantasiensis*, Bibliothèque Nationale de France, Ms 10031.

⁵ L. Binz, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève 1973, pp. 3, 10.

⁶ Op. cit., p. 6.

⁷ Op. cit., p. 18.

⁸ Encore que les contre-exemples soient nombreux. Dès les IX^e-XI^e siècles, les vallées pyrénéennes de Catalogne apparaissent surpeuplées, en comparaison des basses terres menacées par les incursions musulmanes : P. Bonnassie, *La Catalogne au tournant de l'an mil. Croissance et mutation d'une société*, Paris 1990, pp. 32-34.

⁹ G. Fournier, *La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement*, in *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo: espansione e resistenze*, Spoleto 1982 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 28), vol. 1, pp. 518-523.

¹⁰ A. Fierro, *Dauphiné et Faucigny, du XIV^e au XIX^e siècle, un cycle démographique*, in «Annales ESC», 26 (1971), pp. 941-959; N. Carrier, *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Âge. Économie et société, fin XIII^e - début XVI^e siècle*, Paris 2001, pp. 60-86.

¹¹ A. Fierro, *La population du Dauphiné du XIV^e au XIX^e siècle*, in «Annales de Démographie

Historique», 1978, pp. 355-417. Samoëns est crédité de 660 feux, Flumet de 638, Megève de 623, Mieussy de 595. La première place revient alors à Sallanches (700), une paroisse en partie urbaine comprenant de vastes secteurs de montagne. Aucune autre paroisse de la vallée n'atteint ces chiffres.

¹² L. Binz, *La population du diocèse de Genève au Moyen Âge d'après les registres des visites pastorales*, in *Mélanges offerts au professeur Antony Babel*, Genève 1963, pp. 145-196. Flumet aurait ainsi 450 feux, Megève, 340, Samoëns 260 et Sallanches seulement 80! Sur la population de Flumet voir aussi N. Favre-Bonvin, *Flumet, un bourg de montagne et sa châtelainie. Étude évolutive de 1355 à 1467*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 2 voll., Chambéry 1998.

¹³ Pour la Tarentaise, voir le compte de subside de 1347 (Archives départementales de la Savoie [dorénavant ADS], S16942). Les petites paroisses de fond de vallée ont entre 50 et 100 feux contribuables, celles des versants généralement plus de 100 feux. Par comparaison, Saint-Martin de Belleville compte 378 feux non exempts pour plus de 16.000 ha et Bourg-Saint-Maurice 325 feux pour près de 18.000 ha. Pour la Maurienne, voir A. Levet, *La Maurienne comtale (1323-1343)*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Chambéry 1998, p. 61 et cartes pp. 67-68.

¹⁴ H. Viallet, *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde. Beaufort du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Annecy-Grenoble 1993, p. 31.

¹⁵ Compte de subside du mandement de Beaufort, ADS, SA8440. Certains de ces villages ne sont guère que des nébuleuses de maisons.

¹⁶ L'approximation s'explique par le fait qu'à côté des 270 feux comtaux, le compte de subside en signale 75 autres relevant des seigneurs particuliers mais dont la paroisse et, *a fortiori*, le village de résidence ne sont pas précisés.

¹⁷ À noter que le chef-lieu paroissial, le bourg de Saint-Maxime, également siège du marché, ne compte quant à lui que 33 feux contribuables quand le village d'Arêches et celui de Boudin en comptent respectivement 21 et 24.

¹⁸ Il s'agit plutôt de cas d'espèce. À Vallorcine, le prieur de Chamonix et l'évêque de Genève sanctionnent ainsi l'installation récente dans la haute vallée du Nant-Noir de populations d'origine alémanique. À Tignes, le nouveau chef-lieu paroissial se trouve tout de même à 24 km de celui de son église mère, Sainte-Foy. Enfin, dans la vallée de Montjoie (aujourd'hui Les Condamines-Montjoie), Notre-Dame-de-la-Gorge est née d'une chapelle de pèlerinage sise sur la route d'un col secondaire assez fréquenté.

¹⁹ Il n'est pas indifférent qu'Arêches et les villages alentour, même devenus paroisse de plein droit, n'aient jamais accédé au statut de commune : ils forment, encore aujourd'hui, avec plus de 800 habitants, une section de la commune de Beaufort.

²⁰ I. De la Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*, Bordeaux 1900, rééd. Cergy 1979, pp. 101-105.

²¹ M. Aubrun, *La paroisse en France, des origines au XV^e siècle*, Paris 1986, pp. 70-75.

²² J. Gaudemet, *La paroisse au Moyen Âge. Etat des questions*, in «Revue d'Histoire de l'Église de France», 59 (1973), 162, pp. 8-16.

²³ C. Violante, *Pievi e parrocchie nell'Italia centrosettentrionale durante i secoli XI et XII*, in *Le istituzioni ecclesiastiche della "Societas Christiana" dei secoli XI-XII. Diocesi, pievi e parrocchie*. Atti della sesta settimana internazionale di studio (Milano, 1-7 settembre 1974), Milano 1977, pp. 643-799.

²⁴ J. Marion, *Cartulaires de l'Église cathédrale de Grenoble dits Cartulaires de Saint-Hugues*, Paris 1969 (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France). Quelques-unes de ces paroisses disparaissent dans le courant des XII^e-XIII^e siècles. Voir J. Trépiér, *Recherches historiques sur le décanat de Savoie et sur la ville de ce nom*, in «Documents publiés par l'Académie de Savoie», 3^e série, 6 (1878).

²⁵ C'est ce que suggère l'examen du testament du "patrice" Abbon en 739 : dans les hautes vallées de Suse, de la Maurienne, de la Tarentaise ou du Briançonnais, qui n'ont pourtant rien de vallées périphériques, Abbon lègue des biens dispersés mais aucune *villa*, ni *curtis* ni église. Edition et commentaire dans P. Geary, *Aristocracy in Provence. The Rhône Basin at the Dawn of the Carolingian Age*, Stuttgart 1985. Sur la formation des paroisses carolingiennes, Fournier, *La mise en place* cit., pp. 502 sgg.

²⁶ A. Perret, *Les origines de l'expansion monastique en Savoie*, in «Mémoires publiés par l'Académie de Savoie», nouvelle série, 1, 2 et 3 (1953), pp. 29-56.

²⁷ Contre exemple, toutefois, avec l'implantation d'un prieuré de chanoines, venus de Saint-Michel-de-la-Cluse, dans la vallée de Bozel, à Pralognan, dès la fin du X^e ou, plus vraisemblablement, au

début du XI^e siècle. Malgré la distance au chef-lieu, voilà qui n'a pas abouti à la formation d'une paroisse. Voir J. Garin, *Chronique religieuse de la vallée de Bozel (Savoie)*, Moûtiers 1885.

²⁸ A. Perrin, *Histoire du prieuré et de la vallée de Chamonix du X^e au XIII^e siècle*, Chambéry 1887.

²⁹ M. Rannaud, *Histoire de Sixt, abbaye et paroisse*, Annecy 1916 ; Carrier, *La vie montagnarde* cit., pp. 176 et 200.

³⁰ J. A. Besson (Abbé), *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoie*, Moûtiers 1871, *Preuves*, n. 21, pp. 344-345 (daté de 1144).

³¹ Pour l'Europe en général, Gabriel Fournier relève que la présence ou le patronage d'un monastère a souvent favorisé la défense des droits paroissiaux et empêché le démembrement d'une paroisse (Fournier, *La mise en place* cit., pp. 500-501).

³² E. Baratier, *Les communautés de Haute Provence au Moyen Âge. Problèmes d'habitat et de population*, in «Provence historique», 21 (1971), pp. 237-247 ; J. -P. Boyer, *Hommes et communautés du Haut Pays niçois médiéval. La Vésubie (XIII^e-XV^e siècle)*, Nice 1990, pp. 413-421.

³³ En 1339, La Grave est, avec 320 feux, la paroisse la plus peuplée de l'Oisans et l'une des plus peuplées du diocèse. Avec 132 feux, Saint-Christophe, malgré l'extrême austérité de son finage, fait encore bonne figure face aux petites paroisses de fond de vallée. Voir Ch. I. Vernus, A. De Montjoie, *Le Moyen Âge*, in *Patrimoine en Isère : Oisans*, Grenoble 2001, notamment la carte p. 52.

³⁴ J. Roman, *Tableau historique du Département des Hautes Alpes*, Paris-Grenoble 1887, reprint Grenoble 1993. À noter que Névache, Vallouise et Ceillac seraient citées comme *villae* dans le testament d'Abbon, en 739.

³⁵ A. Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste*, voll. 3-5, Aoste 1986-1992². Voir la liste des 62 paroisses des années 1300 dans le *Pontifical* de l'évêque Emeric 1^{er} (op. cit., vol. 3, pp. 268-270).

³⁶ Op. cit., vol. 2, p. 122. En 1222, consécration de la nouvelle église de Cogne, la précédente étant située plus en aval.

³⁷ La vallée de Gressoney, peuplée au XII^e siècle d'immigrants alémaniques (Walser) venus du Valais, dépend de la paroisse d'Issimes dont le chef-lieu est situé à 15 km en aval du centre actuel de la vallée. Ce chef-lieu se trouve également en dehors de la zone de peuplement Walser (op. cit., vol. 3, p. 270). De même, les villages principaux de Valsavaranche et de Rhêmes sont respectivement à 17 et 19 km environ en amont d'Introd, leur chef-lieu paroissial commun situé au débouché de la vallée (op. cit., vol. 4, pp. 165 et 289).

³⁸ À la fin du XIV^e siècle, Valgrisenche dépend de deux chef-lieux extérieurs : Avise pour la partie située à l'ouest du torrent principal (la Doire de Valgrisenche) et Arvier pour la partie est (op. cit., vol. 4, p. 140).

³⁹ F. -O. Dubuis, A. Lugon, *Les premiers siècles d'un diocèse alpin : recherche, acquis et question sur l'évêché de Sion. Troisième partie : notes et documents pour servir à l'histoire des origines paroissiales*, in «Vallesia», 50 (1995), pp. 1-196.

⁴⁰ Op. cit., pp. 16-17, pp. 109, 122, 170.

⁴¹ Op. cit., p. 86.

⁴² Op. cit., pp. 177-180.

⁴³ Op. cit., pp. 147, 155.

⁴⁴ Pour une approche générale, D. Rando, *La chiesa e il villaggio in area alpina (secoli XIV-XV)*, in *Il Gotico nelle Alpi, 1350-1450, Catalogo*, a cura di E. Castelnuovo, F. de Gramatica, Trento 2002, pp. 53-59. Également A. Lanfranchi, C. Negretti, *Le valli retiche sudalpine nel Medioevo*, in *Storia dei Grigioni*, vol. 1, *Dalle origini al Medioevo*, Bellinzona 2000, pp. 204-206 ; R. Sablonier, *Politica e statalità nella Rezia del tardo Medioevo*, in *Storia dei Grigioni* cit., pp. 253-254 ; N. Grass, *Die Ländliche Gemeinde in Deutschtirol*, in *Die Ländliche Gemeinde / Il comune rurale. Atti del convegno di Bad-Ragaz (16-18 ottobre 1985)*, Bolzano 1988, pp. 121-124 ; B. Richebuono, *Breve storia dei Ladini dolomitici*, San-Martin-de-Tor 1992, pp. 63-64 et 75-76.

⁴⁵ Grass, *Die Ländliche Gemeinde* cit., p. 126.

⁴⁶ G. Andenna, *Comuni e signori nell'Italia settentrionale : la Lombardia*, in *Storia d'Italia Utet*, vol. 6, Torino 1998, pp. 150-151.

⁴⁷ G. Casiraghi, *La diocesi di Torino nel Medioevo*, Torino 1979 (Biblioteca storica subalpina, 186), pp. 58-59. Là aussi, l'exception est la vallée de Suse, débouché du col du Mont-Cenis, qui se trouve partagée, dès le début du XIV^e siècle, en trois districts plébans (Avigliana, Susa, Caprie) et

en deux prévôtés canoniales (Sainte-Marie-du Montcenis et Oulx).

⁴⁸ G. Andenna, *Le pievi della diocesi di Novara*, in *Le istituzioni ecclesiastiche cit.*, pp. 487-517. Également P. Guglielmotti, *Comunità e territorio. Villaggi del Piemonte medievale*, Roma 2001, p. 182.

⁴⁹ F. De Vitt, *Vita della chiesa nel Tardo Medioevo*, in *Storia della società friulana. Il Medioevo*, a cura di P. Cammarosano, Tavagnacco 1988, p. 215.

⁵⁰ G. Vismara, A. Cavanna, P. Vismara, *Ticino medievale. Storia di una terra lombarda*, Locarno 1990, pp. 281-309.

⁵¹ Op. cit., pp. 281-282.

⁵² Sur le canton suisse de Saint-Gall et le Tyrol, voir les contributions d'A. Stadler et de N. Grass, in *Die Ländliche Gemeinde / Il comune rurale cit.*, pp. 101-138 et 250-276.

⁵³ Lanfranchi, Negretti, *Le valli retiche cit.*, p. 204. Vismara, Cavanna, Vismara, *Ticino medievale cit.*, p. 281. Dans les Alpes Carniques, la pieve conserve, encore aux XIV^e-XV^e siècles, toute son importance dans le domaine militaire. Son territoire sert de circonscription pour la levée des milices dont la concentration s'opère à partir de l'église plébane (De Vitt, *Vita della chiesa cit.*, p. 202).

⁵⁴ Sur ces notions : P. Duparc, *Confréries du Saint-Esprit et communautés d'habitants au Moyen Âge*, in «Revue d'histoire du droit français et étranger», 1958, pp. 349-367 et 355-385. Également P. Dubuis, *La préhistoire des communautés rurales dans le Valais médiéval (XIII^e-XIV^e siècle)*, in *Liberté et libertés. VII^e centenaire de la charte de franchises d'Aoste*. Actes du colloque international d'Aoste (20-21 septembre 1991), Aosta 1993, pp. 85-98.

⁵⁵ En Maurienne, la paroisse de Bessans aurait compté cinq confréries du Saint-Esprit : deux au chef-lieu de Bessans, une au village de la Goulaz, une à Bonneval, chef-lieu paroissial en 1532 seulement, et une au village de l'Écot. En Tarentaise, la paroisse de Bozel totalisait trois confréries : une au chef-lieu, une au village de Villemartin et une au village et annexe de Pralognan. Aime abritait une confrérie au chef-lieu, une à la Côte (paroisse en 1703) et une à Tessens (paroisse en 1800). Granier avait une confrérie au chef-lieu et une à Bonvillard. Enfin à Bellentre, outre celle du chef-lieu, une autre confrérie animait le village de Valézan, paroisse en 1561. Voir D. Ducret, *Les confréries du Saint-Esprit en Maurienne et Tarentaise, fin XIII^e-début XVI^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Chambéry 2000, pp. 49-55.

⁵⁶ Boyer, *Hommes et communautés cit.*, pp. 284-285.

⁵⁷ Là aussi, la comparaison avec les grandes paroisses bretonnes s'impose puisque les "frairies", implantées dans les "trêves", ou annexes, sont l'équivalent de nos confréries du Saint-Esprit. Voir N. -Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais), de la fin du VIII^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Angers 1994, pp. 454-457.

⁵⁸ Pour les Grisons des X^e-XIII^e siècles, Werner Meyer note que si on trouve, dans les vallées anciennement peuplées, de nombreuses églises paroissiales remontant au moins à l'époque carolingienne, les zones de colonisation plus récente comptent surtout des filiales (W. Meyer, *Il basso Medioevo*, in *Storia dei Grigioni cit.*, p. 154).

⁵⁹ Binz, *Vie religieuse cit.*, pp. 242-247.

⁶⁰ Dubuis et Lugon, *Les premiers siècles d'un diocèse cit.*, pp. 91 et 190.

⁶¹ Op. cit., p. 180 : Stalden (attestée en 1295), Visperterinissen (1256) et Saas-Grund (1298).

⁶² F. Richermoz, *Le diocèse de Tarentaise. Des origines au concordat de 1802*, vol. 1, Moutiers 1928, p. 415.

⁶³ E. Curzel, *Le pievi trentine. Trasformazioni e continuità nell'organizzazione territoriale della cura d'anime dalle origini al XIII secolo*, Bologna, 1999, pp. 74-76.

⁶⁴ Lanfranchi, Negretti, *Le valli retiche cit.*, vol. 1, p. 206 ; Curzel, *Le pievi trentine cit.*, p. 96.

⁶⁵ De Vitt, *Vita della chiesa cit.*, p. 205. Mêmes obligations dans le diocèse de Genève : Binz, *Vie religieuse et réforme cit.*, p. 245.

⁶⁶ Le premier à évoquer les dimeries fut P. Duparc qui y voit, à tort, une spécificité des seigneuries ecclésiastiques : P. Duparc, *Une communauté pastorale en Savoie, Chéravaux*, in «Bulletin philologique et historique», (1963), pp. 309-329.

⁶⁷ Carrier, *La vie montagnarde cit.*, pp. 180 et 186.

⁶⁸ Duparc, *Une communauté pastorale cit.*, pp. 313-314.

⁶⁹ «Item, petunt quod tallie non fiant dictis hominibus nisi de consilio duorum hominum cujuslibet decimarie» (L. Ménabréa, *L'abbaye d'Aulps*, in «Mémoires et documents publiés par l'Acadé-

mie de Savoie», 1843, doc. 15, p. 287).

⁷⁰ «Item, quatuor probos homines discretiores in qualibet decimaria vallis predictae»: J. Mercier, *L'abbaye et la vallée d'Abondance*, in «Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne», 8 (1888), doc. 5, p. 314.

⁷¹ M. Meynet, *Une châtelainie de montagne du Dauphiné à la Savoie. Samoëns 1355-1375*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Chambéry 1999, p. 101.

⁷² Dubuis, *La Préhistoire des communautés* cit., pp. 94-96.

⁷³ Op. cit., p. 96 : en 1297, c'étaient les *oblaciones* et autres revenus qui étaient inféodés aux gens de plusieurs villages.

⁷⁴ Un phénomène que l'on retrouve dans les diocèses d'Europe orientale mais beaucoup plus rarement à l'Ouest : quelques paroisses sont ainsi créées aux XV^e et XVI^e siècles en Pays de Bade. Voir Gaudemet, *La paroisse au Moyen Âge* cit., pp. 9-11.

⁷⁵ F. Rapp, *La paroisse et l'encadrement religieux des fidèles (XIV^e-XVI^e siècle)*, in *L'Encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au concile de Trente*. 108^e congrès des sociétés savantes (Dijon 1984), Paris 1985, vol. 1, pp. 28-30. Pour la Savoie, P. Duparc, *Paroisses disparues de Savoie*, in *Vie quotidienne en Savoie*. Actes du VIII^e congrès des sociétés savantes de Savoie, Conflans 1976, pp. 231-238. Également Binz, *Vie religieuse et réforme* cit., p. 260.

⁷⁶ Les nouvelles paroisses du Briançonnais ont entre une trentaine et une cinquantaine de feux au moment de leur érection, dans les années 1450-1550, pour une population certainement inférieure à celle totalisée par leurs villages avant la Peste (Paravy, *De la Chrétienté romaine* cit., vol. 1, pp. 219-221).

⁷⁷ Binz, *Vie religieuse et réforme* cit., pp. 247-255.

⁷⁸ Duparc, *Une communauté pastorale* cit., p. 311.

⁷⁹ F. Tracq, *La mémoire du Vieux Village. La vie quotidienne à Bessans*, Montmélian 2000, pp. 71-73.

⁸⁰ Garin, *Chronique religieuse de la vallée de Bozel* cit., pp. 26-27 ; Richermoz *Le diocèse de Tarentaise* cit., vol. 1, pp. 285-286.

⁸¹ Dans les cantons actuels du Monétier (Chantemerle), de Briançon, (Puy-Saint-André, Val-des-Prés, La Vachette), de Guillestre (Le Veyer, Eygliers) et d'Aiguilles (Ville-Vieille) : Paravy, *De la Chrétienté romaine* cit., vol. 1, pp. 219-220.

⁸² P. -L. Rousset, *Au pays de la Meige*, Voreppe 1992, p. 169. Également Paravy, *De la Chrétienté romaine* cit., p. 573.

⁸³ Op. cit.

⁸⁴ Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste* cit., vol. 4, pp. 140 et 281 ; vol. 5, p. 73.

⁸⁵ Op. cit., vol. 5, pp. 74 et 95. Notons que dès 1539 Gressoney revint dans le giron d'Issimes.

⁸⁶ Op. cit., pp. 10 et 39.

⁸⁷ La chapelle d'Evolène, construite en 1445 par les habitants, est consacrée en 1448 comme dépendance de Saint-Martin-d'Herens (Dubuis et Lugon, *Les premiers siècles d'un diocèse* cit., pp. 9, 122).

⁸⁸ Burmeister, *Die Ländliche Gemeinde in Vorarlberg bis 1800*, in *Die Ländliche Gemeinde / Il comune rurale* cit., p. 290 ; Stadler, *Zur ländlichen Gemeinde* cit., p. 259 ; Sablonier, *Politica e statalità* cit., pp. 253-254.

⁸⁹ Curzel, *Le pievi trentine* cit., pp. 76-77.

⁹⁰ Pour les Grisons, par exemple, Meyer, *Il basso Medioevo* cit., p. 206. Pour le Tessin, Vismara, Cavanna, Vismara, *Ticino medievale* cit., p. 283. En Lombardie en général, Andenna, *Comuni e signori* cit., pp. 253-254.

⁹¹ Ainsi à propos de Morillon (diocèse de Genève, vallée du Giffre), entre 1457 et 1499. Voir Binz, *Vie religieuse et réforme* cit., p. 255.

⁹² Cas de la Valgrisenche, en Val d'Aoste, et de l'intervention du seigneur d'Avise en 1392 (Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste* cit., vol. 4, pp. 140-141).

⁹³ Binz, *Vie religieuse et réforme* cit., pp. 250-251.

⁹⁴ Le curé de Saint-Crépin, dans la haute vallée de la Durance, fit même appel au pape Sixte IV (Paravy, *De la Chrétienté romaine* cit., vol. 1, p. 221).

⁹⁵ De Vitt, *Vita della chiesa* cit., pp. 207-208.

⁹⁶ Députation de la Valtournenche, en Val d'Aoste, en 1420 (Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste* cit., vol. 4, p. 282). Également De Vitt, *Vita della chiesa* cit., p. 208.

⁹⁷ Binz, *Vie religieuse et réforme* cit., p. 251.

⁹⁸ Op. cit. Deux ans plus tard, en 1393, les habitants de la Valgrisenche s'adressèrent eux aussi au même pape Clément VII, pour obtenir leur paroisse (Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste* cit., vol. 4, p. 140).

⁹⁹ À Prato-Carnico, en Val Pesarina (Frioul). Voir De Vitt, *Vita della chiesa* cit., p. 206. À Fontainemorte en Val d'Aoste, en 1483 (Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste* cit., vol. 5, p. 74). À Puy-Saint-André et Val des Prés, en Briançonnais (Paravy, *De la Chrétienté romaine* cit., vol. 1, pp. 219-220).

¹⁰⁰ Tracq, *La mémoire du Vieux village* cit., p. 71.

¹⁰¹ Par exemple lors de l'érection de la filiale de Longirod, dans le Jura Vaudois, en 1442 (Binz, *Vie religieuse et réforme* cit., p. 247). Également à Saint-Christophe en Oisans. Pour le Frioul, Carlo Guido Mor parle des morts de la haute vallée du Tagliamento qui devaient attendre le dégel de printemps et faire une journée de voyage pour être enterrés au cimetière pléban d'Invilino (C.G. Mor, *Il funzionamento delle istituzioni ecclesiastiche rurali nella regione alpina, in Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica* cit., vol. 1, p. 581).

¹⁰² J. Garin, *Une belle vallée de la Savoie. Le Beaufortain*, Chambéry 1939², pp. 217-218.

¹⁰³ E. Le-Roy-Ladurie, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris 1983, vol. 1, pp. 157-283. M. Magny, *Une histoire du climat. Des derniers mammoths au siècle de l'automobile*, Paris 1995, pp. 117-125.

¹⁰⁴ Vismara, Cavanna, Vismara, *Ticino medievale* cit., p. 283. À contrario, c'est par la vitalité et l'excellence de son encadrement que l'on explique le maintien jusqu'au XIX^e siècle, de l'unité de la pieve de Gorto en Carnie, qui englobait pourtant trois vallées entières (De Vitt, *Vita della chiesa* cit., pp. 215-216).

¹⁰⁵ Pour les Alpes frioulanes, Flavia de Vitt met également en doute les raisons évoquées par les fidèles ou le clergé. Pour elle, la volonté d'avoir sa propre église et son curé est une question de prestige social et procède de la quête de l'autonomie communautaire : op. cit., p. 207.

¹⁰⁶ J. -B. De Tillier, *Le franchigie delle comunità del ducato di Aosta*, a cura di M. -C. Daviso di Charvensod, M. A. Benedetto, Torino 1965, 2 voll. ; E. Gontard, *Les chartes de franchises rurale de Maurienne*, Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Chambéry 2001 ; R. Mariotte-Löber, *Villes et seigneuries, les chartes de franchises des comtes de Savoie*, Annecy 1973 ; P. Vaillant, *Les franchises des communautés savoyardes non émancipées par les comtes de Savoie*, in «Bulletin Philologique et Historique», (1960), pp. 393-400.

¹⁰⁷ Voir la démonstration de M. Gelting à propos de la Maurienne : M. -H. Gelting, *La communauté rurale, rouage de l'administration fiscale : l'exemple de la Maurienne, XIV^e-XV^e siècle*, in *Le Alpi medievali nello sviluppo delle regioni contermini*, a cura di G. M. Varanini, Napoli 2004 (Quaderni del GISEM), pp. 17-34. Également, du même, M. Gelting, *Affranchis par la peste? Seigneurs et paysans à Lanslevillard aux XIV^e-XV^e siècles*, in «L'Histoire en Savoie / magazine», (1993), 5, pp. 6-10.

¹⁰⁸ R. Devos, B. Groperrin, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Rennes 1985, p. 53.

¹⁰⁹ A. Stadler, *Zur ländlichen Gemeinde im Kanton St-Gallen*, in *Die ländliche Gemeinde / Il comune rurale* cit., p. 258 ; Sablonier, *Politica e statalità* cit., p. 254.

¹¹⁰ P. Blickle, *Deutsche Untertanen? ein Widerspruch*, München 1981 (Londres 1997 pour la version anglaise), pp. 11-38.

¹¹¹ À Bessans, en Haute-Maurienne, si la commune contemporaine fonctionne dans le cadre paroissial, la vie des villages extérieurs au chef-lieu est encore réglée par les *consorties* dépourvues de statut officiel : B. Poche, *Le monde bessanais. Société et représentation*, Paris 1999, pp. 309-313.

¹¹² F. Mouthon, *Le Règlement des conflits d'alpage dans les Alpes occidentales médiévales (XIII^e-XVI^e siècles)*, in *Le règlement des conflits au Moyen Âge. Actes du XXXI^e congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur* (Angers 25-28 mai 2000), Paris 2001, pp. 259-279.

¹¹³ Viallet, *Beaufort du Moyen Âge* cit., pp. 30 et 40.

¹¹⁴ Pour l'ensemble, Rando, *La chiesa e il villaggio* cit., pp. 58-59. Pour Saint-Gall, le Voralberg et le Tyrol, les contributions de Stadler, Burmeister et Grass, in *Die Ländliche Gemeinde / Il comune rurale* cit., pp. 259, 266 et 290-291. Pour les Grisons, Lanfranchi, Negretti, *Le valli retiche* cit., p. 206. Pour le Frioul, De Vitt, *Vita della chiesa* cit., p. 207. Pour le Haut Milanais, Andenna, *Comuni et signori nell'Italia settentrionale : la Lombardia* cit., p. 154. Pour le Tessin, Vismara, Cavanna, Vismara, *Ticino medievale* cit., pp. 331-332.

¹¹⁵ De Vitt, *Vita della chiesa* cit., p. 207.

¹¹⁶ Vismara, Cavanna, Vismara, *Ticino medievale* cit., pp. 331-333.

¹¹⁷ Sablonier, *Politica e statalità* cit., p. 254.

¹¹⁸ Dans le diocèse de Grenoble, les premières apparaissent, sur l'ordre exprès de l'évêque, à l'extrême fin du XV^e siècle (Paravy, *De la Chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné* cit., 1, pp. 168-171). Dans les Grisons c'est la communauté qui, également à la fin du XV^e siècle, désigne des administrateurs spéciaux (syndics, kirchemeier, kirchenpfleger) pour gérer les biens paroissiaux (Sablonier, *Politica e statalità* cit., p. 254).

¹¹⁹ Dans la seule vallée de Bozel, cinq chapelles de village au moins sont fondées entre 1384 et 1500 (Garin, *Chronique religieuse de la vallée de Bozel* cit., pp. 101-115, 335-338). Pour le Val d'Aoste, Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste* cit., vol. 5, pp. 97 et 171. Pour le diocèse de Grenoble, Paravy, *De la Chrétienté romaine à la réforme en Dauphiné* cit., 1, pp. 572-574, et pour le diocèse d'Embrun, op. cit., pp. 223-224. Pour l'Oisans en particulier, A. De Montjoie, *Aspects religieux du Moyen Âge*, in *Patrimoine en Isère* cit., pp. 81-82.

¹²⁰ À Bozel, la chapelle du quartier de Villemartin est fondée en 1430, conjointement par un chanoine de Moûtiers, Jacques Chevallier, et par la communauté des habitants. Le vicaire devait être alternativement désigné par les syndics du lieu et par les héritiers du chanoine. Non loin de là, la chapelle du quartier des Roches à Montagny fut l'œuvre de la famille *Clerc* qui se réserva la nomination du vicaire. Les cinq autres chapelles de la vallée fondées à cette époque (deux à Pralognan – aux Granges et au Villard –, une aux Moulins, une aux Tombettes et une à la Roche de Montagny, le furent par des notables locaux (Garin, *Chronique religieuse de la vallée de Bozel* cit., pp. 26-27, 101-117, 335-338).

¹²¹ En Savoie mention, en 1424 de la chapelle de la Torne sur la Grande Montagne de Termignon où l'évêque de Maurienne autorise la célébration de messes au bénéfice des femmes accouchant durant l'estive. Au-dessus de Saint-Jean-de-Maurienne, fondation en 1529 d'une chapelle sur la montagne du Rocherai (A. Gros, *Histoire du diocèse de Maurienne*, Chambéry 1948, vol. 1, pp. 98 et 178).

¹²² Paravy, *De la Chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné* cit., vol. 1, pp. 419-427. À partir du début du XVI^e siècle, tout au moins en Savoie, les chapelles de villages joueront le rôle de conservatoire des formes locales et populaires du christianisme, l'église paroissiale étant plutôt le vecteur d'une certaine modernité venue de la ville ou imposée par la hiérarchie ecclésiastique (Devos, Groperrin, *La Savoie de la Réforme* cit., pp. 354-362).

¹²³ Ch. Abry, A. Joisten, J. Berlioz, *Le dialogue des esprits maléfiques dans la montagne (Savoie, Dauphiné et Valais roman)*, in *La haute montagne, vision et représentations*, Grenoble 1988 (Le monde alpin et rhodanien), voll. 1-2, pp. 60-81.